

Le coût de la vie pour les étudiant-e-s

1. Les limites de la pauvreté en Suisse

En Suisse, l'assurance AVS et AI fixe les limites de la pauvreté à un revenu de 2100.- par mois. Pour la conférence suisse sur l'aide sociale, ce montant s'élève à 1800.- Toute personne gagnant moins que cette somme se situe donc en dessous du seuil de pauvreté.

Si l'objectif du travail de la Soko n'est pas de remettre en question ces données, elles permettent néanmoins de donner un sens aux chiffres qui vont suivre.

Pour ce qui est des étudiant-e-s, il est très difficile de définir précisément un budget-type, tant celui-ci peut varier en fonction des moyens de la personne concernée. On peut toutefois avec assez d'assurance définir le budget minimum dont doit pouvoir disposer les personnes en études afin de vivre décemment.

Ce budget a été fixé par la commission sociale au montant suivant :

Loyer :	500.-
Nourriture et boissons :	400.-
Habillement :	100.- (coiffeur..)
Transports :	50.-
Frais d'études :	100.-
Taxes universitaires :	100.-
Assurances maladies :	140.-
Téléphone, tv, radio :	60.-
Charges :	40.-
Frais divers :	200.-
Total par mois:	<u>1690.-</u>

Il faut cependant utiliser ces chiffres avec précaution. Ce budget reste indicatif et ne représente pas le montant minimum permettant à un-e étudiant-e de survivre, mais s'approche plus du budget nécessaire à toute personne voulant étudier décemment.

2. Catégories d'étudiants

Nombreux sont les types d'étudiant-e-s dans nos universités. Si l'on se base sur des critères purement financiers, on peut toutefois répartir les étudiants selon quatre critères principaux: l'aide financière des parents, l'éventuelle obtention d'une bourse, une activité salariée à côté des études, le fait d'avoir ou pas des enfants.

Selon ces critères, on peut donc classer les étudiants en 5 groupes distincts qui nous permettront de mieux saisir les enjeux financiers qui les concernent.

- 1.1 Les étudiants qui travaillent à côté de leurs études et qui sont autonome de leurs parents
- 1.2 Les étudiants qui travaillent à côté de leurs études mais qui dépendent encore en partie de leurs parents
- 1.3 Les étudiants qui ne travaillent pas à côté mais qui sont entretenus financièrement par leurs parents.
- 1.4 Les étudiants qui ne travaillent pas et qui n'ont aucune aide financière de leurs parents.

1.5 Les étudiants qui ont des enfants.

A chaque catégorie correspondent des coûts et des charges financières différentes.

3. Les principaux points critiques:

Des constatations précédemment faites, on remarque que certaines situations sont plus difficiles à vivre que d'autres. La façon de financer ses études impliquent souvent de réels problèmes :

- 3.1 Un job alimentaire est très difficilement compatible avec les études.
- 3.2 Les étudiants qui travaillent pendant leurs études ne font que très rarement des jobs intéressants.
- 3.3 Ces jobs sont très souvent temporaires, mal payés et mal protégés en ce qui concerne la loi.
- 3.4 Les bourses attribuées aux étudiants dans le besoin tiennent compte du revenu des parents, mais ce critère n'est pas pertinent.

4. Revendications:

Les 5 revendications de la Coso relatives à la situation sociale des étudiants.

1. L'université doit être accessible aux étudiants qui veulent ou doivent travailler à côté de leurs études.

- Un travail annexe à plus de 25% doit figurer dans les règlements d'études comme raison valable pour pouvoir prolonger ses études.
- L'organisation des cours ainsi que leurs horaires doivent mieux être coordonnés entre les facultés.
- Les cours, séminaires et exercices pratiques les plus importants pour la compréhension des études doivent être plus fréquemment dispensés.
- Lors de de stage obligatoire, un travail à côté des études doit sous certaines conditions pouvoir être équivalent.
- La mobilité forcée doit être abolie.
- Il faut créer des conditions cadre de sorte que chaque étudiant, qu'il travaille à côté ou non, ait la possibilité de faire un séjour à l'étranger s'il le souhaite.

2. Il doit exister une structure qui protège socialement les étudiants qui travaillent à côté de leurs études.

- L'assurance chômage (LACI) doit être étendue aux étudiants qui travaillent.
- Les revenus provenant d'une activité à côté des études ne doivent pas être entièrement déduits dans le calcul du montant des bourses (par ex. à 50%).
- Les étudiants d'Erasmus doivent être couverts lorsqu'ils doivent quitter un travail (en fonction des derniers revenus).
- Les lois et règlements relatifs aux assurances sociales et à celles du travail doivent considérer les étudiants qui ont un travail de la même manière que les personnes déjà actives professionnellement. Leurs activités doivent être réglementées de façon claire et exhaustive (par ex. assurance sociale, 13^{ième} salaire, congés payés...).

3. Il doit exister une structure qui assure la sécurité sociale des étudiants qui ne peuvent pas travailler à côté de leurs études.

- Il doit exister un seul système de bourse (au lieu de 26) qui ne tienne pas compte de la situation économique des parents dans le calcul des bourses.
- Ce système de bourses doit être renforcé et suffisant pour les étudiants.

- Les étudiants doivent être considérés comme des membres à part entière de notre société. Le financement de leurs charges doivent donc être garantie comme pour les personnes qui ne sont pas en études, indépendamment du revenu et de la fortune des parents, que ça soit par un système de bourses ou d'autres structures sociales.

4. Les structures universitaires doivent être organisées de façon à ce que les études soient possibles, voire facilitées, pour les étudiants qui ont des enfants.

- Les enfants doivent être considérés dans les règlements d'études comme une raison valable pour pouvoir prolonger ses études.
- L'organisation des cours ainsi que leurs horaires doivent mieux être coordonnés entre les facultés.
- Les cours les plus importants pour la compréhension des études doivent être plus fréquemment dispensés.
- Il doit y avoir un plus grand nombre de places de crèche gratuites disponibles pour les enfants des étudiants.
- Les toilettes des universités doivent être équipés d'un endroit pour changer les enfants.

5. Il doit exister un soutien financier supplémentaire (structure sociale) pour les étudiants qui ont des enfants.

- Il doit exister une rente pour enfant dans toute la Suisse qui soit indépendante du revenu des parents.

5. Modèle de financement dans les pays voisins : quelques alternatives au modèle suisse.

D'une façon générale, si l'on compare les différentes méthodes d'encouragements à la formation, les mentalités divergent encore passablement en Europe. Si le nord considère de plus en plus les étudiant-e-s comme des individus autonomes, le sud les placent encore sous la responsabilité financière de leurs parents. Ainsi, de nombreux pays méditerranéens fixent le montant des prêts ou bourses d'études en fonction de la situation financière des parents.

Phénomène observé dans toute l'Europe, l'Etat allège généralement l'imposition des personnes qui ont des enfants en formation, ou leur concèdent des allocations.

Pour les pays du nord (Danemark, Finlande, Suède, Island, Norvège..), le système de prêt est très étendu. Si les montants alloués par l'Etat varient généralement entre 1200 à 1400 mark, ils sont cependant en grande partie soumis à remboursement. Les taux d'intérêt peuvent également varier entre 4 et 9%. L'Islande est le seul pays qui accorde des prêts sans intérêt.

Le système des bourses et prêts varient sensiblement selon les pays du nord de l'Europe, cependant, on remarque qu'aucun d'entre eux ne prélèvent officiellement de taxes d'études.

6. Quelques réponses possibles...

La dernière partie du travail consiste à trouver des réponses ou des alternatives afin de résoudre la problématique du financement du coût de la vie pour d'un étudiant. La commission sociale va tenter de trouver des réponses à ces questions, elle a également déjà discuté mais le week-end commun sera aussi là pour y contribuer.

(Résumé et état au 23 novembre 99)